

# Création d'un marché du travail compétitif dans l'Union du 21e siècle: adaptation des compétences et des qualifications à la demande et aux perspectives d'emploi, un moyen de sortir de la crise

2014/2235(INI) - 01/07/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Martina DLABAJOVÁ (ADLE, CZ) sur la création d'un marché du travail compétitif dans l'Union du XXIe siècle: adaptation des compétences et des qualifications à la demande et aux perspectives d'emploi, un moyen de sortir de la crise.

**Situation et enjeux** : dans le sillage de la crise économique et financière, ainsi que du ralentissement de l'économie européenne, nombre d'États membres font face à un niveau élevé de chômage et d'endettement, à une croissance faible et à une pénurie d'investissements. De nombreux États membres affichent un taux de chômage des jeunes élevé, certains États membres affichant un taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 25 ans de plus de 50%.

L'Europe compte **24 millions de chômeurs, dont 7,5 millions de jeunes qui ne sont ni scolarisés ni en formation**, alors que 2 millions d'emplois restent vacants. Les entreprises européennes souffrent d'une grave pénurie de travailleurs qualifiés ou dotés de compétences transférables.

Le marché du travail européen doit répondre à **plusieurs enjeux majeurs**, notamment la mondialisation, le vieillissement de la société, la rapidité des évolutions technologiques telles que la transition vers le numérique et la robotisation, l'inadéquation entre les compétences et les emplois ainsi que la progression de la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée qui, au regard de l'excédent de main-d'œuvre faiblement qualifiée, entraîne une polarisation des salaires.

Face à cette situation, les députés estiment que **des politiques économiques et sociales et des réformes du marché du travail ambitieuses sont nécessaires** pour stimuler la croissance et pour créer davantage d'emplois durables et de qualité. Ils insistent en outre sur la nécessité d'assurer la **viabilité des systèmes de sécurité sociale**, notamment par la mise à niveau des compétences des chômeurs en vue d'améliorer l'employabilité des personnes faiblement qualifiées.

**Favoriser la compétitivité du marché européen** : les députés appellent à des réformes ambitieuses qui favorisent l'intégration, une souplesse réfléchie, l'innovation et la mobilité, renforcent le rôle du dialogue social, stimulent la création d'un nombre plus important d'emplois débouchant sur un emploi durable et de qualité.

Le rapport met l'accent sur la nécessité de **favoriser la convergence de l'éducation, de la formation et du marché du travail** et souligne l'importance de rendre le droit du travail plus compréhensible pour les travailleurs et les employeurs. Rappelant que la **mobilité professionnelle** est un facteur fondamental, il encourage à faire du portail européen EURES pour l'emploi un outil incontournable du marché du travail européen. Des initiatives européennes visant à stimuler la mobilité telles qu'ERASMUS+, le cadre européen des certifications, le CV Europass ou le passeport européen des compétences devraient également être encouragées.

Les députés insistent sur :

- l'importance de tirer parti du **fort potentiel économique des femmes** en Europe et d'instaurer les conditions propices à leur évolution professionnelle;
- l'importance des **politiques actives du marché du travail, de l'apprentissage tout au long de la vie** et de l'amélioration de la capacité d'adaptation à l'évolution technologique. Les jeunes en particulier devraient être les bénéficiaires des investissements dans l'éducation et la formation.

**Anticiper les besoins en compétences** : les députés insistent pour que les acteurs du marché du travail, notamment les organisations patronales et syndicales, soient étroitement associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de certification professionnelle. Ils préconisent :

- **une meilleure définition des besoins actuels et futurs en matière de compétences** et une amélioration du panorama européen des compétences, afin de mieux circonscrire les pénuries et les déficits en la matière dans certains secteurs, métiers ou régions ;
- **de mieux coordonner les partenariats** entre les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les autres autorités compétentes pour anticiper les besoins de main-d'œuvre.

**Formation continue de tous les acteurs du marché du travail** : le rapport reconnaît l'importance de développer l'apprentissage et la formation en milieu professionnel comme une autre voie possible vers l'emploi. Il suggère que des **programmes de formation et de requalification** et des programmes d'évaluation des compétences soient proposés aux chômeurs, de longue durée en particulier, afin d'augmenter leurs chances sur le marché du travail.

Les députés insistent sur l'importance :

- de permettre aux demandeurs d'emploi de bénéficier **d'une orientation et de conseils personnalisés** sur les techniques de recherche d'emploi ou sur les formations à entreprendre pour que leurs compétences et aptitudes soient transférables;
- d'accroître **l'adaptabilité de la main-d'œuvre** afin de parer aux pénuries futures, via l'utilisation des fonds structurels européens;
- d'utiliser la **garantie pour la jeunesse** en tant qu'outil destiné à aider les jeunes à passer du système éducatif au monde du travail;
- de **garantir l'égalité des chances** et l'accès à l'enseignement et à la formation, en particulier pour les groupes défavorisés.

Le rapport préconise en outre :

- **de renforcer les liens entre éducation et emploi** en ciblant mieux les mesures visant à ramener le taux de décrochage scolaire au-dessous de 10% à l'horizon 2020. A cette fin, la formation professionnelle par l'apprentissage et d'autres systèmes similaires de formation en milieu professionnel devraient être plus valorisés car ils facilitent la transition entre le système éducatif et le monde professionnel;
- **d'échanger des pratiques exemplaires** entre les États membres et les autorités régionales et locales, de les valider, de les comparer et de mesurer leur efficacité, notamment en ce qui concerne la formation par alternance, la formation professionnelle ainsi que les régimes et programmes d'apprentissage en entreprise et de stage;
- **de développer l'esprit d'entreprise** dès le plus jeune âge. La législation européenne devrait s'appuyer sur le principe de priorité aux PME. Des mesures d'aide et d'incitation devraient

bénéficiaire aux start-up, aux microentreprises et aux acteurs de l'économie sociale. Les États membres devraient alléger la fiscalité du travail et, en contrepartie, augmenter les impôts indirects ainsi que les impôts sur les biens immobiliers et le capital;

- de **développer de nouvelles compétences et de nouveaux emplois, notamment dans le contexte de la transition numérique** en incluant les compétences numériques dans l'apprentissage tout au long de la vie et en intégrant les nouveaux médias et technologies dans les programmes d'enseignement et de formation. Le rapport met l'accent sur le potentiel de création d'emplois que recèlent la réalisation du marché unique du numérique, la mise en place de l'union de l'énergie, l'investissement dans la recherche-développement et le développement des réseaux de transport.

La Commission et les États membres sont invités **fournir des prévisions concernant l'évolution du marché du travail**, eu égard notamment aux enjeux associés à la mondialisation, ainsi que des prévisions, par État membre et, plus largement, par secteur, sur les emplois et les compétences.